PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet
Direction des sécurités

Créteil, le - 2 JUIL. 2020

Affaire suivie par :
T. COURTIOL
01 49 56 62 10
pref-prevention-incendie@val-de-marne.gouv.fr

Le Préfet du Val-de-Marne

à

Mesdames et Messieurs les maires du Val-de-Marne

Copie à :
Madame la sous-préfète de l'arrondissement de l'Haÿ-les-Roses
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-sur-Marne

OBJET: Lutte contre les ouvertures intempestives de bouches et de poteaux d'incendie sur la voie publique

PJ : Catalogue de dispositions visant à limiter les ouvertures intempestives des points d'eau incendie durant les vagues de chaleur, élaboré par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises – juin 2018.

Les ouvertures intempestives des bouches d'incendie lors des périodes de canicule constituent un problème récurrent dans la gestion des moyens de lutte contre l'incendie dont vous avez la responsabilité.

Afin de disposer d'outils supplémentaires dans le cadre de la lutte contre les ouvertures intempestives des bouches d'incendie, un groupe de travail technique a été réuni à l'initiative de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur. Il a élaboré le catalogue –ci-joint - des mesures qui peuvent être déployées afin de limiter les ouvertures intempestives.

Je vous invite donc à renouveler votre mobilisation sur ce sujet par le biais de ces différentes mesures : arrêtés municipaux portant interdiction de l'utilisation des bouches et poteaux d'incendie par toute personne non autorisée et pour toute fin autre que celle de la lutte contre l'incendie, installation de kits de sécurisation ou de limitation des débits, mise en place de dispositifs publics de rafraîchissement, formation au sein de vos services de personnes aptes à intervenir rapidement, démarche de communication et de médiation aux populations.

Mes services – service interministériel de défense et de protection civile – se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Sébastien LIME